



Les aides, dispositifs et acteurs institutionnels

1. Les plans

Il existe quatre plans et statuts : le Plan Personnalisé de Compensation (PPC), le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi (RSDAE). Ces plans ont été élaborés pour les personnes en situation de handicap afin de leur permettre un accès à l'emploi et une égalité des chances. Le PPS est destiné principalement aux enfants. Les conditions d'attribution ne sont pas les mêmes en fonction des plans.

2. Les aides

Il existe six aides : la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), la Majoration pour la Vie Autonome (MVA), la Carte Mobilité Inclusion (CMI), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP). Ces aides sont attribuées sous certaines conditions et sont principalement des aides financières. La CMI est une aide qui permet d'avoir un accès prioritaire dans certaines situations de la vie courante (stationnement, etc...).

3. Les acteurs institutionnels

Il existe six structures : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), l'Association nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), les Commissions Techniques d'Orientation et de REclassement Professionnel (COTOREP), les Commissions Départementales de l'Éducation Spéciale (CDES), le Site pour la Vie Autonome (SVA). La MDPH fonctionne comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

Pour résumer :

La Prestation de Compensation du Handicap est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) peut garantir un revenu minimal. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.



Pour aller plus loin : Consultez l'outil en ligne de la MDPH pour trouver celle de votre département et réaliser une démarche en ligne : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>